



Machine à laver cassée par le service de reparation

Par **soeurchathy_old**, le **08/06/2007** à **21:15**

Bonjour,

Le 15/11/06, j'ai acheté une machine à laver chez Conforama, d'une valeur de 199.99€. Quelques temps apres, cette derniere tombe en panne. L'entreprise de réparation Saveo est venue 2 fois à mon domicile, sans succès. Les réparateurs intervenus au cours d'une troisieme visite ont détecté la panne (trou dans la cuve arrière). Ils ont donc décidé d'emporter mon lave linge dans leurs locaux.

Durant le transport, une sangle de "roll" s'est cassée et notre appareil a été endommagé.

Ce n'est qu'aujourd'hui, 08/06/07, que je reçois le courrier m'en informant. Cette lettre m'indique que je dois retourner chez Conforama, pour me faire remplacer mon lave linge, par un neuf d'un prix équivalent.

Malheureusement, le seul produit en magasin au même prix que mon lave linge est d'une qualité nettement inferieure. Pour obtenir un appareil ayant des caractéristiques semblables, il me faut rajouter 100€.

Conforama accepte de prendre en charge 50% de cette somme. N'étant pas responsable de cette dégradation, je refuse de payer la difference.

Ai-je un recours possible?

Merci de me répondre.